

Grille tarifaire dès 2023-24 1-5H

Catégorie	Ecolage mensuel	Eoclage annuel	Revenus déterminants *	
Catégorie A	CHF 680.00	CHF 8'160.00	CHF 0.00	CHF 15'000.00
Catégorie B	CHF 730.00	CHF 8'760.00	CHF 15'001.00	CHF 25'000.00
Catégorie C	CHF 780.00	CHF 9'360.00	CHF 25'001.00	CHF 35'000.00
Catégorie D	CHF 830.00	CHF 9'960.00	CHF 35'001.00	CHF 45'000.00
Catégorie E	CHF 880.00	CHF 10'560.00	CHF 45'001.00	CHF 55'000.00
Catégorie F	CHF 930.00	CHF 11'160.00	CHF 55'001.00	CHF 65'000.00
Catégorie G	CHF 980.00	CHF 11'760.00	CHF 65'001.00	CHF 75'000.00
Catégorie H	CHF 1'030.00	CHF 12'360.00	CHF 75'001.00	CHF 85'000.00
Catégorie I	CHF 1'080.00	CHF 12'960.00	CHF 85'001.00 ...	

* *Pour déterminer le revenu, il convient de se reporter au chiffre 2600 de la taxation fiscale de l'année précédant l'année scolaire (Pour l'année scolaire 2026-2027, se baser sur la taxation fiscale 2025)*

Pour être plus équitables, nous proposons aux **couples non-mariés** d'additionner le montant de la taxation fiscale de chacun et de déduire **7000** fr (ce montant représente la déduction faite aux couples mariés).

Nous vous demandons de faire preuve de bon sens dans les déclarations d'impôt à additionner. Néanmoins, merci de prendre la décision en conscience, dans un esprit de solidarité, en sachant que les finances de l'école sont modestes et que nous essayons de rester accessibles à tous.